

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

FICHE D'HOMOLOGATION CONFORME A L'ANNEXE J AU CODE SPORTIF INTERNATIONAL

Marque CITROEN Modèle GX série GA (GS X)
 — châssis/34 GA 0001 Constructeur CITROEN
 Numéros de série : — moteur 612 154 188 Constructeur CITROEN
 Cylindrée 1015 cm³ 61,939 cu. in.

Le modèle est homologué le 14-75 Liste

La construction du modèle décrit sur la présente fiche a commencé le
 et la série minimale de exemplaires identiques et conformes aux présentes spécifications a été
 achevée le

* Photo A : la voiture de 3/4 de l'avant.



Le modèle décrit sur cette fiche a fait l'objet des extensions d'homologation suivantes :

— Variantes :

— Evolutions normales du type :

Le	Homol. N°	Liste	Le	Homol. N°	Liste
Le	Homol. N°	Liste	Le	Homol. N°	Liste
Le	Homol. N°	Liste	Le	Homol. N°	Liste
Le	Homol. N°	Liste	Le	Homol. N°	Liste

Signature et cachet de
 l'Autorité Sportive Nationale :

Signature et cachet de la F.I.A. :



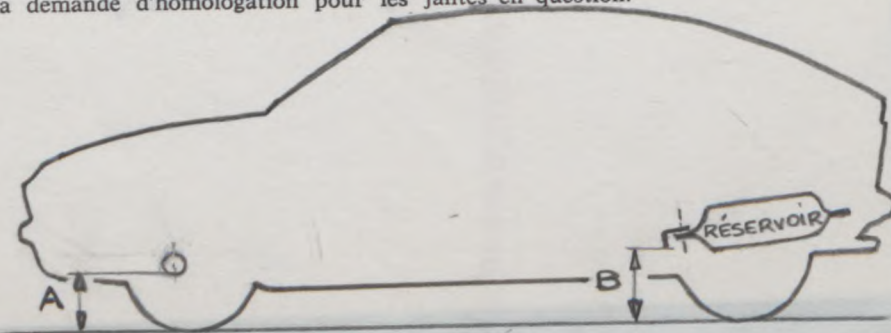
Marque CITROEN Modèle GX série GA F.I.A. Homol. N°

IMPORTANT. — Les points soulignés doivent obligatoirement être mentionnés en deux systèmes de mesure, dont un doit être le système métrique. (Voir tableau de conversion ci-dessous.)

CAPACITES ET DIMENSIONS

- 1) Empattement 2550 mm 100.39 inches
- 2) Voie AV 1378 mm 54.25 inches (1)
- 3) Voie AR 1328 mm 52.28 inches (1)
- 4) Longueur hors tout de la voiture 4135 mm inches
- 5) Largeur hors tout de la voiture 1608 mm inches
- 6) Hauteur hors tout de la voiture 1349 mm inches
- 7) Capacité du réservoir d'essence (y compris la réserve) : 43 litres
 gallon U.S. 9.45 gallon Imp.
- 8) Nombre de places 5
- 9) Poids : poids total de la voiture en ordre de marche, les pleins faits avec une roue de rechange et tout équipement indiqué dans la présente fiche, mais sans carburant ni outillage :
 885 kg 1951.09 lbs cwt
- 10) Largeur hors tout mesurée aux axes des roues :
 AV : 1580 mm
 AR : 1573 mm

(1) Indiquez la garde-au-sol AV et AR correspondant aux voies AV et AR de la voiture et précisez sur une figure deux points non modifiables de la structure du véhicule où ces cotes de garde-au-sol ont été mesurées. Ces cotes de garde-au-sol ne sont prévues que pour mesurer la voie et n'affectent en aucune façon la qualification de la voiture. Des dimensions de voies différentes obtenues par l'emploi d'autres jantes d'une largeur supérieure doivent être mentionnées sur la demande d'homologation pour les jantes en question.



A = 189 mm. ± 10 entre le sol et le dessous de la barre anti roulis AV.

B = 272 mm. ± 10 entre le sol et l'encadrement AV. du réservoir à essence.

TABLEAU DE CONVERSION

1 inch (pouce)	2,54 cm	1 quart U.S.	0,9464 litres
1 foot (pied)	30,4794 cm	1 pint (pt)	0,568 litres
1 square inch (pouce carré)	6,452 cm ²	1 gallon Imp.	4,546 litres
1 cubic inch (pouce cube)	16,387 cm ³	1 gallon U.S.	3,785 litres
1 pound (livre)	453,593 g	1 hundred weight (cwt)	50,802 kg

CHASSIS ET CARROSSERIE (photos A, B et C)

- 20) Type de construction : ~~indépendant~~ - monocoque.
- 21) Construction monocoque : matériaux acier
- 22) Construction indépendante : matériau constituant le châssis
- 23) Matériau constituant la carrosserie acier
- 24) Nombre de portières 4 Matériau acier
- 25) Matériau du capot moteur acier
- 26) Matériau du capot de coffre acier
- 27) Matériau de la lunette AR verre sécurit
- 28) Matériau du pare-brise verre sécurit - En option : verre feuilleté
- 29) Matériau des vitres portières AR verre sécurit
- 30) Matériau des vitres portières AV verre sécurit
- 31) Système d'ouverture des vitres portières lève-glace mécanique
- 32) Matériau des glaces de custode verre sécurit

EQUIPEMENTS ET GARNITURES

- 38) Chauffage intérieur : oui - ~~non~~ 39) Climatisation : ~~oui~~ - non - ~~en option~~
- 40) Ventilation : oui - ~~non~~
- 41) Sièges AV : type de siège et garniture sièges séparés - similoïd
- 42) Poids siège ~~ou sièges~~ AV (enlevés de la voiture avec dossiers, glissières et supports) :
 14,750 kg $\pm 5\%$ le siège lbs
- 43) Sièges AR : type de siège et garniture banquette - similoïd
- 44) Pare-choc AV : matériaux acier inox Poids 4,500 kg $\pm 0,3$ lbs
- 45) Pare-choc AR : matériaux acier inox Poids 7,300 kg $\pm 0,3$ lbs

ROUES

- 50) Type : ~~rayon - flasque plein~~ - flasque ajouré
- 51) Poids unitaire (roue nue) : 6,180 kg $\pm 5\%$ lbs
- 52) Système de fixation : 3 tocs.
- 53) Diamètre de la jante : 380 mm 15 inches
- 54) Largeur de la jante : 114,3 mm 4,5 inches

DIRECTION

- 60) Type : crémaillère
- 61) Servo-direction : ~~oui~~ - non.
- 62) Nombre de tours du volant pour braquage d'un extrême à l'autre : 3,8 tours.
- 63) En cas de servo-direction :

SUSPENSION

- 70) Suspension AV (photo D) : type hydropneumatique
 71) Type de ressort : hydropneumatique
 72) Stabilisateur (si prévu) : barre anti-roulis
 73) Nombre d'amortisseurs : 2 74) Type : à clapets
 78) Suspension AR (photo E) : type hydropneumatique
 79) Type de ressort : hydropneumatique
 80) Stabilisateur (si prévu) : barre anti-roulis
 81) Nombre d'amortisseurs : 2 82) Type : à clapets

FREINS (photos F et G)

- 90) Système : Citroën, à réserve d'énergie
 91) Servo-frein (si prévu), type :
 92) Nombre de maîtres-cylindres : 1 distributeur de commande à double circuit.

	AVANT		ARRIERE	
93) Nombre de cylindres par roue :	2		2	
94) Alésage :	45 mm	in.	30 mm	in.
Freins à tambour :				
95) Diamètre intérieur :	mm	in.	mm	in.
96) Longueur des garnitures :	mm	in.	mm	in.
97) Largeur des garnitures :	mm	in.	mm	in.
98) Nombre de mâchoires par frein			
99) Surf. de freinage par fr. :	mm ²	sq. in.	mm ²	sq. in.
Freins à disque :				
100) Diamètre extérieur :	270 mm	in.	178 mm	in.
101) Epaisseur du disque :	9 mm	in.	7 mm	in.
102) Longueur des sabots :	77 mm	$\pm 0,5$ in.	54 mm	$\pm 0,5$ in.
103) Largeur des sabots :	49 mm	$\pm 0,5$ in.	33 mm	$\pm 0,5$ in.
104) Nombre de sabots par frein :	2		2	
105) Surf. de freinage par fr. :	66400 mm ²	sq. in.	29700 mm ²	sq. in.

MOTEUR

- 130) Cycle : 4 temps 131) Nombre de cylindres : 4
 132) Disposition des cylindres : en ligne
 133) Alésage : 74 mm 2.91 in. 134) Course : 59 mm 2.32 in.
 135) Cylindrée par cylindre : 254 cm³ 15.50 cu. in.
 136) Cylindrée totale : 1015 cm³ 61.939 cu. in.
 137) Matériau du bloc cylindre : alliage aluminium
 138) Matériau des chemises (si prévues) : fonte
 139) Culasse, matériau : alliage aluminium
 140) Nombre d'orifices d'admission : 4 141) Nombre d'orifices d'échappement : 4
 142) Taux de compression : 9
 143) Volume de la chambre de combustion : 31,7 cm³ $\pm 1,5$ cu. in.
 144) Piston, matériau : alliage aluminium 145) Nombre de segments : 3
 146) Distance de la médiane de l'axe du piston au sommet du piston 48,6 mm $\pm 0,1$ inches
 147) Vilebrequin : ~~estampé, acier~~ acier estampé 148) Type de vilebrequin : ~~monobloc - contre poids~~
rapportés en 5 pièces
 149) Nombre de paliers de vilebrequin : 3
 150) Matériau des chapeaux de palier de vilebrequin :
 151) Système de graissage : ~~carter sec~~ - carter humide.
 152) Capacité du réservoir/carter : 3,5 litres pints quarts U.S.
 153) Radiateur d'huile : oui - ~~non~~ 154) Système de refroidissement du moteur : air
 155) Capacité du circuit de refroidissement : litres pints quarts U.S.
 156) Ventilateur (si prévu) : diamètre : 29 cm $\pm 0,2$ inches
 157) Nombre de pales du ventilateur : 9
 Paliers : + 0,01
 158) Paliers vilebrequin, type : bimétallique Diamètre : 57,5 mm - 0,015 inches
 159) Tête de bielle, type : bimétallique Diamètre : 42,03 mm + 0,024 inches
0
 Poids :
 160) Volant ~~(ou)~~ avec couronne démarreur : 9,700 kg $\pm 3\%$ lbs
 161) Volant avec embrayage (partie tournante) : 13,160 kg $\pm 3\%$ lbs
 162) Vilebrequin : 9,800 kg $\pm 3\%$ lbs
 163) Bielle : 0,350 kg $\pm 3\%$ lbs
 164) Piston avec axe et segments : 0,400 kg $\pm 5\%$ lbs
 165) Cote de réalésage autorisée : réalésage non autorisé.
 166) Cylindrée totale résultante : celle d'origine : 1015 cm³.

MOTEUR CAS DU CYCLE 4 TEMPS

- 170) Nombre d'arbres à cames : 2 171) Emplacement : dans les culasses
172) Système de commande : courroies dentées
173) Système de commande des soupapes culbuteurs

ADMISSION (voir page 8) (N.B.)

- 180) Matériau du collecteur d'admission : alliage aluminium
181) Diamètre extérieur des soupapes : 39 mm inches
182) Levée maximum des soupapes : 7,5 mm $\pm 0,2$. 295 inches
183) Nombre de ressorts par soupape : 1 184) Type de ressort : hélicoïdal
185) Nombre de soupapes par cylindre : 1
186) Jeu à froid des soupapes : 1 mm inches
187) Avance d'ouverture (avec jeu à froid indiqué) : 2° 20'
188) Retard de fermeture (avec jeu à froid indiqué) : 34°
189) Filtre à air : ~~oui~~ - sec. — Cartouche : oui - ~~non~~.

ECHAPPEMENT (voir page 8)

- 195) Matériau du collecteur d'échappement : acier
196) Diamètre extérieur des soupapes : 34 mm inches
197) Levée maximum des soupapes : 7,5 mm $\pm 0,2$. 295 inches
198) Nombre de ressorts par soupape : 1 199) Type de ressort : hélicoïdal
200) Nombre de soupapes par cylindre : 1
201) Jeu à froid des soupapes : 1 mm inches
202) Avance d'ouverture (avec jeu à froid indiqué) : 34° 20'
203) Retard de fermeture (avec jeu à froid indiqué) : 2°
204) Diamètre orifice échappement à la sortie du collecteur 33,7 à 34 mm inches

ALIMENTATION PAR CARBURATEUR (photo N)

- 210) Nombre de carburateurs : 1 211) Type : inversé double corps
212) Marque : WEBER 213) Modèle : 30 DGS
214) Nombre de passages gaz par carburateur : 2
215) Diamètre de la tubulure ou des tubulures gaz à la sortie du carburateur : mm
2 trous réunis \varnothing 30 à 32 mm. ; entre axes 36 mm. inches
216) Suivant type de carburateur : diamètre du ou des diffuseurs(s) au point d'étranglement maximum.
dimensions du passage des gaz au point de passage le plus étroit avec piston au point le plus élevé
(exemple : SU) : 20 et 20 mm inches

N.B. — Voir page intercalaire pour information supplémentaire pour moteurs deux temps et moteurs suralimentés.

INJECTION (si prévue)

- 220) Marque de la pompe : 221) Nombre de pistons :
 222) Modèle ou type de la pompe : 223) Nombre total d'injecteurs :
 224) Emplacement des injecteurs :
 225) Diamètre de la pipe d'admission au point de passage le plus étroit : mm inches

EQUIPEMENT DU MOTEUR

- 230) Pompe à essence : mécanique ~~Hydroélectrique~~ 231) Nombre : 1
 232) Type du système d'allumage : bobine 233) Nombre de distributeurs : 1
 234) Nombre de bobines : 1 235) Nombre de bougies par cylindre : 1
 236) Génératrice, type : ~~dynamo~~ - alternateur. — Nombre : 1
 237) Système d'entraînement : courroie
 238) Tension : 12 volts 239) Batterie, nombre : 1
 240) Emplacement : sous le capot moteur
 241) Tension : 12 volts

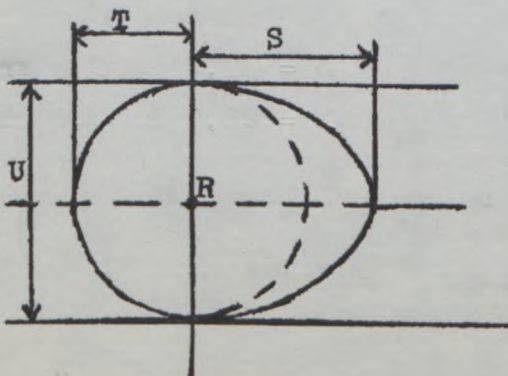
PERFORMANCE DU MOTEUR ET DU VEHICULE

(comme déclarés par le constructeur dans son catalogue)

- 250) Puissance du moteur : 55,5 (type de cv : DIN) à 6500 tours/min.
 251) Régime maximum : 6500 tr/mn. — Puissance à ce régime : 55,5 CV
 252) Couple maximum : 7,2 (DIN) mkg. à 3500 tr/mn.
 253) Vitesse maximum de la voiture : 149 km/heure miles/heure

255)

R = centre arbre à cames.



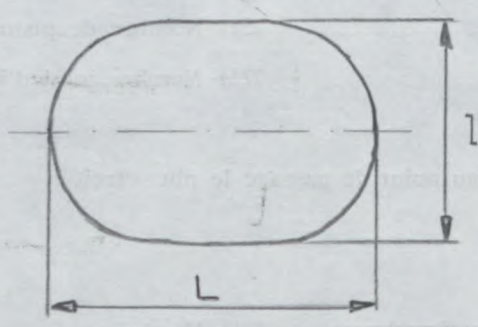
Came admission :

- S = 22,04 mm \pm 0,145 inches
 T = 15,50 mm \pm 0,125 inches
 U = 31,25 mm \pm 0,250 inches

Came échappement :

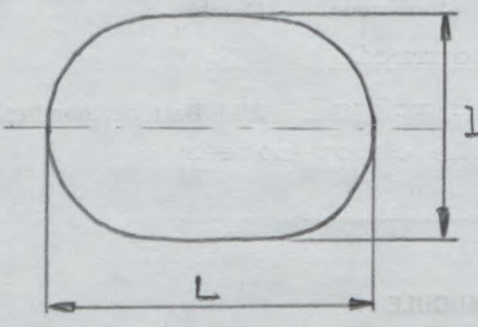
- S = 22,04 mm \pm 0,145 inches
 T = 15,50 mm \pm 0,125 inches
 U = 31,25 mm \pm 0,250 inches

Dessin orifices collecteur admission, face côté culasse. Indiquez dimensions ou échelle et tolérance de fabrication.



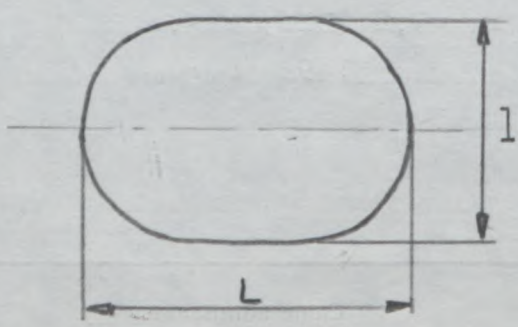
$L = 34,5 \text{ à } 36 \text{ mm.}$
 $l = 22,5 \text{ à } 24 \text{ mm.}$

Dessin orifices admission culasse face collecteur. Indiquez dimensions ou échelle et tolérance de fabrication.



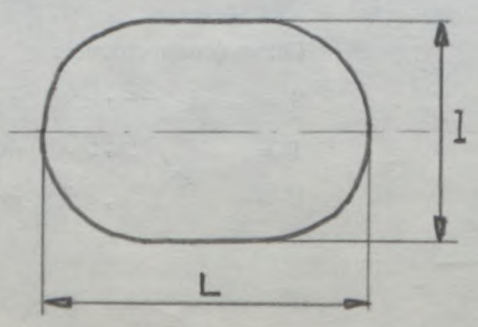
$L = 37,6 \text{ à } 39,2 \text{ mm.}$
 $l = 25,5 \text{ à } 27,2 \text{ mm.}$

Dessin orifices collecteur échappement face côté culasse. Indiquez dimensions ou échelle et tolérance de fabrication.



$L = 38,2 \text{ à } 40 \text{ mm.}$
 $l = 29,2 \text{ à } 31 \text{ mm.}$

Dessin orifices échappement culasse face collecteur. Indiquez dimensions ou échelle et tolérance de fabrication.



$L = 37,7 \text{ à } 39,3 \text{ mm.}$
 $l = 28,7 \text{ à } 30,3 \text{ mm.}$

EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES supplémentaires montés en série et livrables sur demande : doivent être mentionnés les numéros auxquels se réfèrent les modifications.

OPTIONS

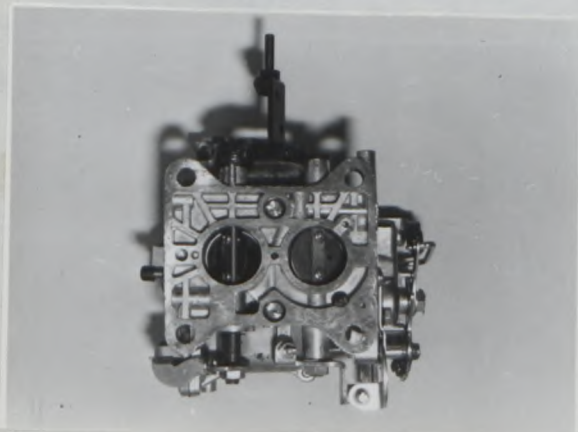
- Pare-brise en verre feuilleté (28). Ce pare-brise est vendu en pièce de rechange avec son joint de scellement sous le numéro GX 8010906A (blanc) ou GX 8010910A (teinté).
- Toit ouvrant.
- Lunette AR. chauffante.

COMPLEMENT A LA QUESTION 143

- Volume de la chambre de combustion de la culasse: $58 \text{ cm}^3 \pm 3$

VARIANTE DE PRODUCTION

Les véhicules GX série GA sont également équipés indifféremment en série d'un carburateur inversé double corps (211) de marque SOLEX (212) modèle 28 CIC (213), deux diffuseurs 19 mm. (216) qui se montent sur une tubulure (photo ci-dessous) dont le passage des gaz à la sortie du carburateur (215) est constitué de deux trous réunis ϕ 28 à 30 mm., entre axes 40 mm.



Marque CITROEN Modèle GX série GA F.I.A. Homol. N°

TRANSMISSION AUX ROUES

EMBAYAGE

260) Type de l'embrayage : à diaphragme 261) Nombre de disques : 1
 262) Diamètre : 182,5 mm inches
 263) Diamètre des garnitures : intérieur : 127 mm inches
 extérieur : 181,5 mm inches
 264) Système de commande : par câble

BOITE DE VITESSES (photo H)

270) A contrôle manuel, marque : Citroën Système de commande : mécanique
 271) Nombre de rapports AV : 4 272) Nombre de rapports AV synchronisés : 4
 273) Emplacement de la commande : au plancher
 274) Boîte automatique, marque : Type :
 275) Nombre de rapports AV : 276) Emplacement de la commande :

277)	Manuel		Automatique		Supplément Manuel			
	Rapport	N. dents	Rapport	N. dents	Rapport	N. dents	Rapport	N. dents
1	0,2619	11/42						
2	0,4324	16/37						
3	0,6562	21/32						
4	0,8929	25/28						
5								
6								
Marche AR	0,2391	11/46						

278) Surmultiplication, type :
 279) Vitesses en marche AV avec surmultiplication :
 280) Rapport de surmultiplication :

PONT MOTEUR

290) Type du pont moteur : couple conique (renvoi d'angle)
 291) Type de différentiel : satellites et planétaires
 292) Type du pont auto-bloquant (si prévu) :
 293) Rapport au couple conique : 0,228 ou
 Nombre de dents : 8/35 ou

Marque

CITROEN

Modèle

GX série GA

F.I.A. Homol. N°

Photo B



Photo C



Photo D

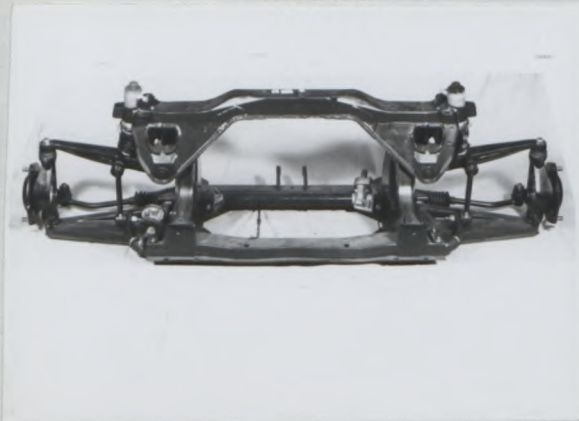


Photo E

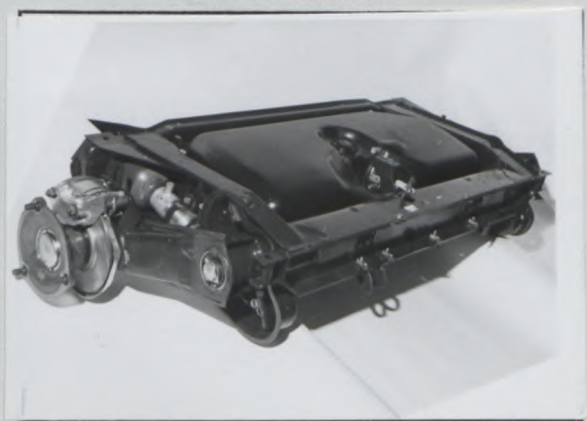


Photo F

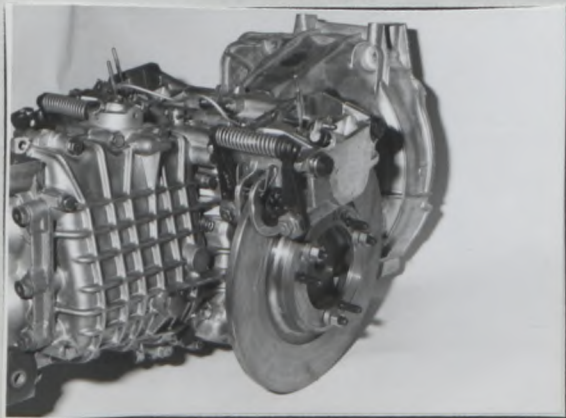


Photo G

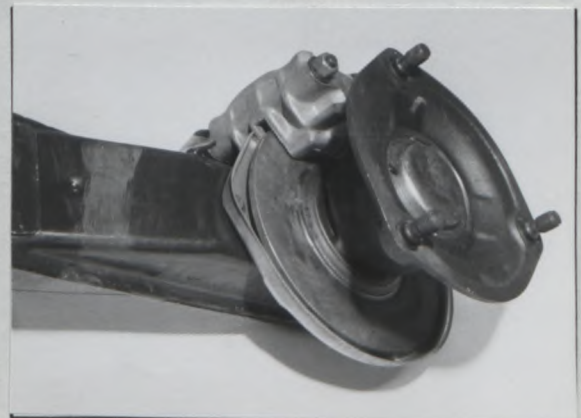


Photo H

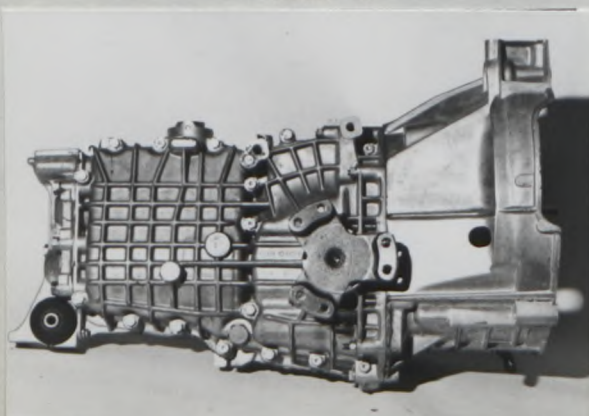


Photo I

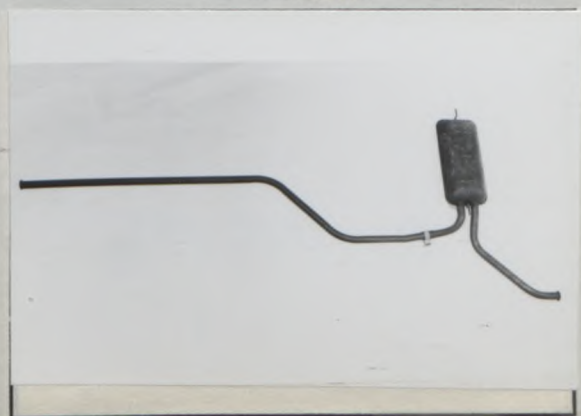


Photo J

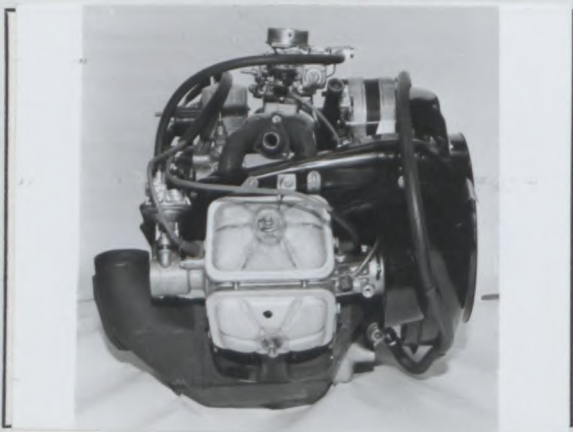


Photo K

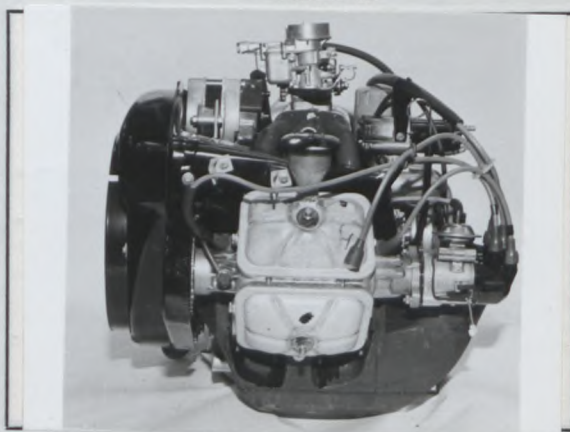


Photo L

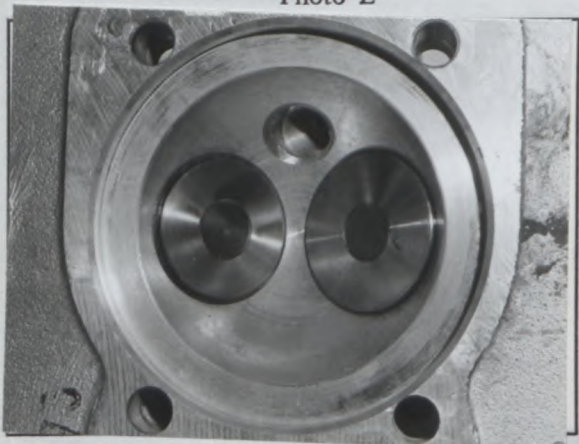


Photo M



Photo N

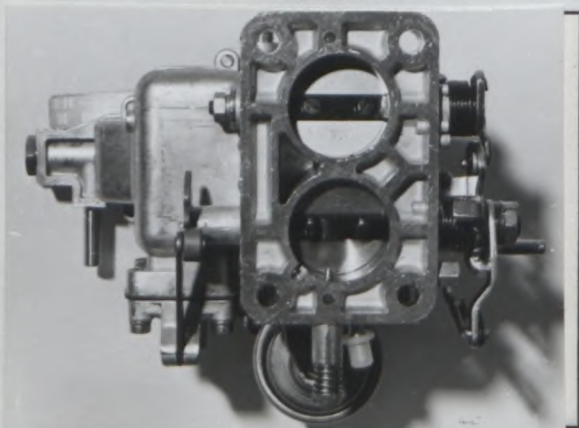


Photo O

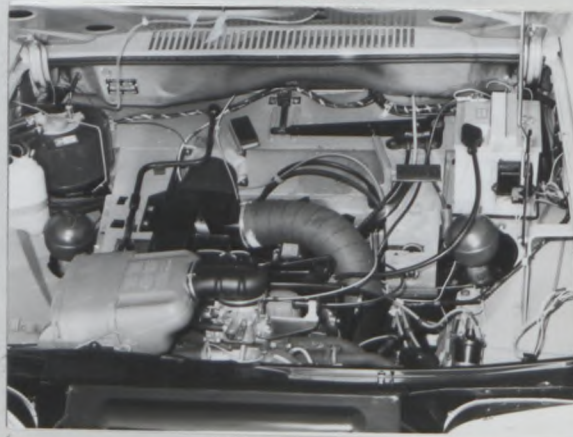


Photo P

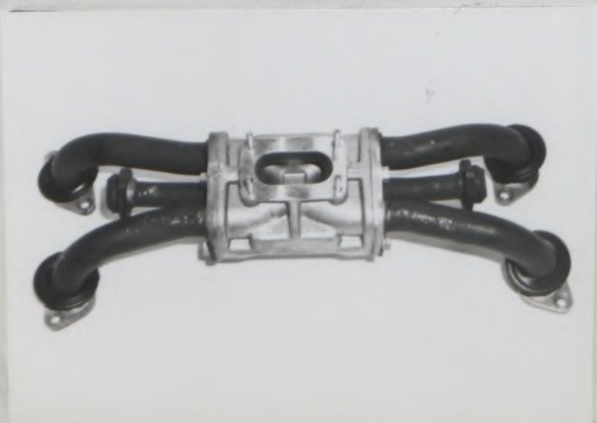


Photo Q



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE



FICHE D'EXTENSION D'HOMOLOGATION
CONFORME A L'ANNEXE J DU CODE SPORTIF INTERNATIONAL

Marque ...CITROEN... Modèle GX.Série.GA.(GS.1015).....
Châssis/Carrosserie
Moteur
Numéros de série inaugurant les modifications décrites :
Date de sortie des premiers véhicules construits avec les modifications : Septembre 1975..
Dénomination commerciale après application des modifications : ..GX.Série.GA...Option.G.E...ou P.O..
Cette extension d'homologation doit être considérée comme : variante - ~~évolution normale du type~~

L'homologation est valable du ... 1. h. 19...76 Liste

Descriptions des modifications :

- 6 - Hauteur hors tout de la voiture : 1.365 mm "valable en Groupe 2 uniquement"
- 9 - Poids de la voiture : 895 kgs "valid for Group 2 only"

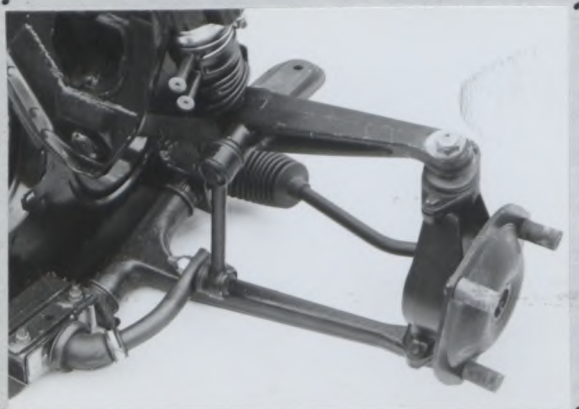
Les autres modifications par rapport au véhicule de base sont les suivantes :

- A - Cartouche de filtre à air : à surface de filtration augmentée
Numéro de pièce : GX 03 I83 02 A (Filtre complet : 5.490 549)
- B - Caisse : renforcement interne des extensions avant, points de soudure supplémentaires dans baie de pare-brise et entrées de portes, renforts inférieurs de pieds avants.
Numéro de pièce :(caisse complète nue) 5.476 907
- C - Bras de suspension arrière : Type break (corps de bras renforcé)
Numéro de pièce : Gauche GX 2II 2302 B
Droit GX 2II 4002 B

"valable en Groupe 2 uniquement"
"valid for Group 2 only"

Signature et cachet
de l'Autorité Sportive Nationale :





D - Bras inférieurs de suspension avant :
en acier forgé (tôle emboutie en série)

Numéro de pièce :

Droit : 5.460 875

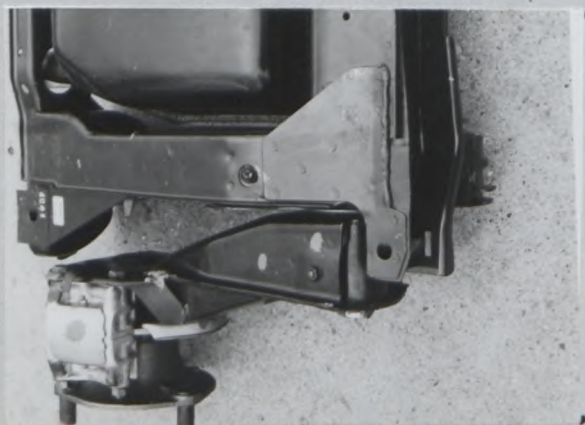
Gauche : 5.460 879

E - Cadre d'essieu arrière : spécial par :

- renforts inférieurs liaisons traverse-longerons (photo gauche
ci-dessous)

- goussets de renfort sous support de butée de suspension (photo droite
ci-dessous)

Numéro du cadre complet (Nu) : 5.462 230

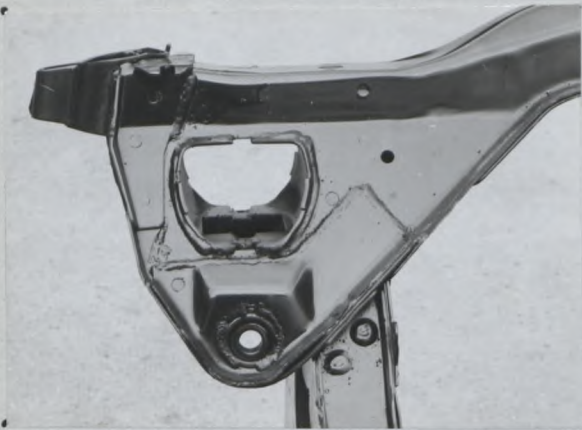


F - Cadre d'essieu avant : renforcé suivant photos et détails ci-joints
sur feuille 3

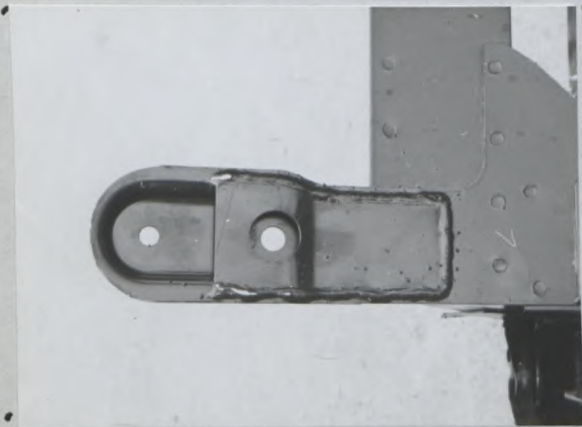
Numéro du cadre complet (Nu) : 5.460 882

"valable en Groupe 2 uniquement"
"valid for Group 2 only"



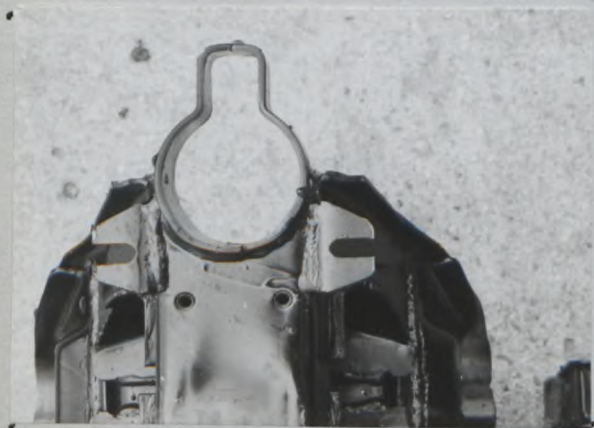


- Renforts soudés à l'endroit des fixations avant et arrière des bras supérieurs.
- Renforcement par cordons de soudure des sertissages des bobines de fixation des bras inférieurs et supérieurs.



- Renfort sous patte de fixation arrière du cadre sous caisse (tôle soudée)

"valable en Groupe 2 uniquement"
"valid for Group 2 only"



- Cordons de soudure (en plus des soudures par points) des pattes de fixation des passages de roues à hauteur des cylindres de suspension.



FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

CERTIFICAT DE PRODUCTION
PRODUCTION CERTIFICATE

Date : ... 3 février 1975

Constructeur : CITROEN

Manufacturer

Modèle et type de voiture : GX série GA (GS X)
:

Car Model

Période de production de/from : juin 1974
Production period à/to : novembre 1974

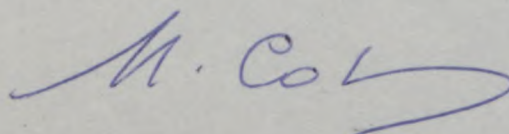
Production mensuelle
Monthly production

Je soussigné certifie que la production mentionnée ci-dessus s'entend pour des voitures entièrement terminées, et conformes aux spécifications de la fiche d'homologation présentée pour ce modèle et type.

I hereby certify that the production mentioned hereabove concerns cars which are entirely completed, and in conformity with the specifications of the recognition form submitted for the said model and type.

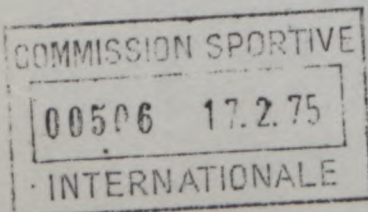
Signature : .. Marlène Cotton

Qualité : Directeur du Service
Position : Compétitions Citroën



Mois/Année Month/Year	Nombre Number
juin 1974	240
juillet 1974	2 631
août 1974	113
septembre 1974	3 911
octobre 1974	3 342
novembre 1974	2 208
Total	12 445

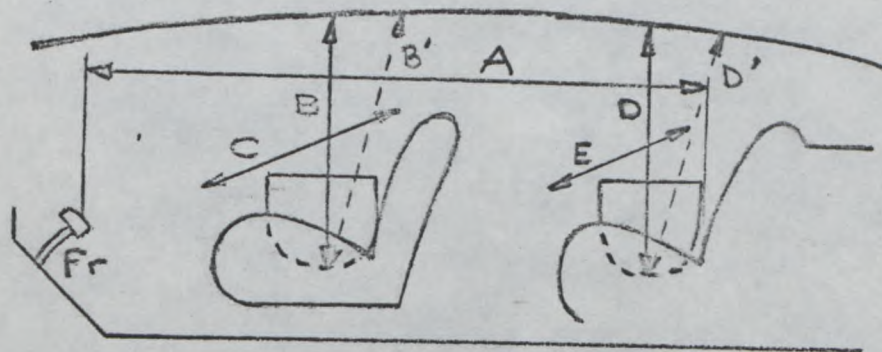
Observations:
Remarks



Marque : CITROEN

Modèle : GX série GA

FIA n° :



A = 1750 mm.

B = 950 mm.

B' = 1015 mm.

C = 1350 mm.

D = 977 mm.

D' = 1000 mm.

E = 1330 mm.

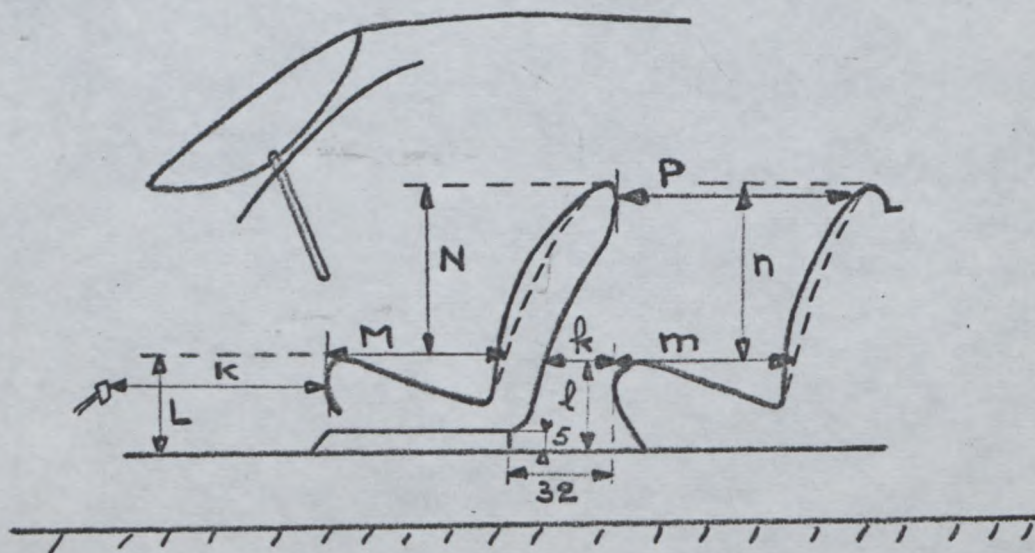
Marque :

CITROEN

Modèle :

GX série GA

FIA N° :



$K = 470 \text{ mm.}$

$L = 380 \text{ mm.}$

$M = 495 \text{ mm.}$

$N = 400 \text{ mm.}$

$P = 600 \text{ mm.}$

$k = 230 \text{ mm.}$

$l = 360 \text{ mm.}$

$m = 465 \text{ mm.}$

$n = 440 \text{ mm.}$



NOTICE DESCRIPTIVE DU VEHICULE AUTOMOBILE Type GX Série GA

CONSTRUIT PAR LA SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN

Capital : 600.000.000 de Francs - 117 à 167, Quai André-Citroën - 75747 - PARIS - Cédex 15

Marque : CITROËN.

Type : GX, série GA.

Genre : Voiture particulière.

Poids total autorisé en charge : 1 335 kg.

Poids total roulant autorisé : 2 135 kg.

Démarrage en côte avec remorque de 800 kg : pente de 11 %.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 5.

I. CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

2 essieux et 4 roues.

Roues motrices avant.

Pneumatiques : 145-15 ZX.

Caisse mono-coque à longerons intégrés, l'ensemble supportant les organes mécaniques.

Les longerons et la plate-forme sont en tôle d'acier.

L'épaisseur moyenne des tôles d'acier servant à la construction de la coque est de 0,7 mm ; les pièces supportant les efforts d'impact frontal ont une épaisseur moyenne de 1 mm.

Moteur à l'avant, son axe est parallèle à l'axe du véhicule.

Cabine de conduite en arrière du moteur.

II. DIMENSIONS ET POIDS

Empattement	2,550 m
Voie avant	1,378 m
Voie arrière	1,328 m
Longueur hors tout	4,120 m
Largeur hors tout	1,608 m
Hauteur du véhicule	1,349 m
Porte-à-faux avant	0,818 m
Porte-à-faux arrière	0,752 m
Hauteur libre au-dessus du sol (moteur tournant)	0,154 m

G SPECIAL		GS-X
Poids du véhicule carrossé, à vide en ordre de marche	925 kg	935 kg
— sur l'avant	585 kg	590 kg
— sur l'arrière	340 kg	345 kg

Poids total maximal autorisé en charge	1 335 kg
— sur l'avant (maxi à ne pas dépasser)	730 kg
— sur l'arrière (maxi à ne pas dépasser)	635 kg

Poids total roulant maximal autorisé :	
— avec remorque freinée de 800 kg	2 135 kg
— avec remorque non freinée de 460 kg	1 795 kg

III. MOTEUR

Moteur à explosion, type G 10, 4 temps, 4 cylindres à plat et opposés.

Commande de distribution par 2 arbres à cames en tête (1 par culasse) et culbuteurs ; entraînement par courroie crantée.

Alésage : 74 mm, course : 59 mm, cylindrée : 1 015 cm³.

Taux de compression : 9.

Puissance administrative : 6 CV.

Carburant normalement utilisé : essence (super-carburant).

Réservoir de carburant d'une contenance de 43 litres, situé à l'arrière du véhicule et fixé rigidement sur l'essieu arrière.

Régime de rotation du moteur :

a) maximal en 4 ^e vitesse	6 350 tr/mn
b) correspondant au couple maximal	3 500 tr/mn
c) correspondant à la puissance maximale	6 500 tr/mn

Pot d'échappement plat situé sous la partie arrière du véhicule : longueur 500 mm, largeur 206 mm, hauteur 132 mm.

Le niveau sonore du bruit produit par le véhicule et mesuré dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 13 avril 1972 est de 82,5 dB.A.

Alimentation du moteur par pompe et carburateur.

Allumage par batterie et bobine. Avance : dynamique, 33° à 2 500 tr/mn, dépression débranchée.

Distribution électrique : 12 V, 175/35 Ah.

Dispositif antiparasites d'un modèle agréé par l'O.R.T.F. pour ce type de véhicule.

Graissage sous pression.

Refroidissement par air.

Ce moteur satisfait aux dispositions de l'arrêté ministériel du 30 juin 1970, relatif aux émissions de gaz polluants.

IV. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage entre moteur et boîte de vitesses, à disque unique fonctionnant à sec.

Boîte de vitesses à baladeurs sans prise directe ; elle comporte 4 marches avant synchronisées et une marche arrière.

La commande est mécanique et se fait par un levier situé au plancher.

L'arbre secondaire porte le pignon d'attaque du couple conique.

Les arbres du différentiel commandent, par l'intermédiaire d'arbres de transmission munis de joints homocinétiques, les roues avant qui sont directrices et motrices.

Démultiplication de la transmission :

Combinaison des vitesses	Rapports de boîtes	Couples coniques	Démultiplication totale	
			Couple 8/35	Couple 8/33
1 ^{re}	0,2619	8/35	0,0598	0,0635
2 ^e	0,4324	—	0,0988	0,1048
3 ^e	0,6562	en option	0,15	0,1590
4 ^e	0,8928	8/33	0,2040	0,2164
	ou		ou	ou
	0,9285		0,2122	0,2251
AR	0,2391		0,0546	0,0579

Avec des pneumatiques de 145-15 ZX, dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,870 m, au régime du moteur de 1 000 tr/mn, la vitesse atteinte est de :

Combinaison des vitesses	Vitesse en km/h	
	Couple 8/35	Couple 8/33
1 ^{re}	6,71	7,12
2 ^e	11,09	11,76
3 ^e	16,82	17,82
4 ^e	22,89	24,28
	ou	ou
	23,80	25,25
AR	6,10	6,47

La vitesse maximale théorique du véhicule ressort à 149 km/h environ avec le couple 8/35.

Autres montes de pneumatiques autorisées : 145-15 XH, 145-15 XAS, 145-15 XM + S.

Poussée et transmission des réactions de freinage par les bras de roues.

Indicateur de vitesse sur le tableau de bord.

V. SUSPENSION

A l'avant : les roues sont indépendantes ; chaque roue est articulée sur le châssis par un parallélogramme. Le bras supérieur de chaque parallélogramme vient prendre appui sur le piston du cylindre de suspension ainsi que sur les butées.

A l'arrière : les roues sont indépendantes ; chaque roue est articulée par un bras sur un cadre d'essieu arrière lié élastiquement au châssis. Le bras est relié à un levier venant prendre appui sur le piston du cylindre de suspension ainsi que sur les butées.

Les bras supérieurs des parallélogrammes avant sont reliés par une barre stabilisatrice ; il en est de même des bras AR.

La suspension est du type hydropneumatique.

Les systèmes de suspension des roues AV et AR sont alimentés par un réservoir, une pompe haute pression, un accumulateur hydropneumatique équipé d'un régulateur, un distributeur de pression et deux correcteurs.

Capacité du réservoir de fluide : 3,3 l.

Volume de l'accumulateur hydropneumatique : 0,4 l.

Pression maximale de l'accumulateur hydropneumatique : 180 bars

Pression maximale d'utilisation : 180 bars.

VI. DIRECTION

Type à crémaillère.

Transmission aux roues par barres d'accouplement et leviers.

Démultiplication : 1/19 environ.

Diamètre de braquage (entre murs) : 10,40 m environ.

VII. FREINAGE

Dispositif principal : à disques sur les demi-arbres de transmission à la sortie de la boîte de vitesses pour les roues avant et sur les moyeux pour les roues arrière.

Il est commandé par une pédale à portée du pied droit du conducteur et agit sur les 4 roues.

Il est constitué par 2 circuits qui agissent, l'un sur les disques des freins AV l'autre sur les disques des freins AR.

L'énergie du circuit avant est puisée dans l'accumulateur de 0,400 l, alimenté par le réservoir et la pompe haute pression décrits au chapitre précédent (voir § 5 - SUSPENSION).

L'énergie du circuit arrière est puisée directement dans la réserve constituée par les sphères de suspension AR.

A la sortie de ces réserves, le liquide vient au doseur commandé par la pédale de frein mettant en action les freins AV et AR.

La pression minimale indiquée par le contacteur de l'avertisseur lumineux est de 80 bars.

Diamètre des cylindres de roues : avant, 2 opposés de 45 mm ; arrière, 2 opposés de 30 mm.

Diamètre des disques de roues : avant, 270 mm ; arrière, 178 mm.

Surface totale du frein principal : 212 cm².

Dispositif de secours et d'immobilisation :

Une tirette à main actionne par l'intermédiaire d'un levier, d'un palonnier et de câbles, les leviers de commande des plaquettes de frein sur les disques des roues avant.

Surface totale du frein de secours et d'immobilisation : 44 cm².

Rapport des bras de leviers du frein de secours et d'immobilisation : 1/34 environ.

Les décelerations minimales du véhicule en charge maximale autorisée sont conformes au Code de la Route, c'est-à-dire $> 6,5 \text{ m/s}^2$ pour le frein principal et $> 2,75 \text{ m/s}^2$ pour le frein de secours.
Indépendance des 2 dispositifs : totale.

VIII. CARROSSERIE

Conduite intérieure avec ou sans toit ouvrant : 2 places à l'avant, 3 places à l'arrière.
Longueur intérieure du pare-brise à la lunette AR : 2,663 m.
Largeur intérieure aux hanches : 1,380 m à l'avant, 1,340 m à l'arrière.
Hauteur intérieure du plancher au pavillon : 1,128 m.
Les diverses parties de la caisse, plate-forme, montants, panneaux, portes, etc. sont en tôle ; les éléments de l'ossature de caisse, des portes, etc. sont assemblés par points de soudure.
4 portes s'ouvrant vers l'avant, ouverture à palette avec cran de sécurité.
Glaces de portes de custodes et lunette arrière en verre de sécurité.
Pare-brise en verre de sécurité agréé par l'Administration.
Les aménagements de ce véhicule (article R 104) répondent aux dispositions des arrêtés suivants :
— arrêté du 19 décembre 1958 : aménagements extérieurs et intérieurs ;
— arrêtés du 5 février 1969 : protection du conducteur contre le dispositif de conduite en cas de choc, serrures et charnières des portes latérales ;
— arrêté du 20 octobre 1970 : ancrages de ceintures de sécurité.

IX. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Feux de route et feux de croisement : 2.
Feux de position : 2.
Feux rouges AR : 2.
Signaux de freinage : 2.
Indicateurs de changement de direction du type « clignotant » : 2 à l'avant et 2 à l'arrière.
Dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière.
Dispositifs réfléchissants : 2.
Tous ces dispositifs sont conformes aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 modifié.
Pour tracter une remorque, la boîte de commande des clignotants devra être remplacée par un dispositif satisfaisant aux prescriptions des articles 24 et 25 de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 modifié.

X. DIVERS

Avertisseur de route d'un type agréé.
Essuie-glace électrique à 2 allures.
Lave-glace électrique.
Un rétroviseur intérieur et un extérieur, côté gauche.
Antivol de direction conforme à l'arrêté ministériel du 18 février 1971.
L'accessibilité de toutes les commandes susceptibles d'être actionnées en marche satisfait aux prescriptions de l'article R 78-2 du Code de la Route.
Plaques d'immatriculation à l'avant et à l'arrière conformément à l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954.
Plaque constructeur sur le collecteur d'aération, côté droit.
Marque à froid à proximité, sur partie avancée du tablier (type et numéro de châssis encadrés du poinçon du constructeur).
Plaque moteur à la partie supérieure arrière du moteur, côté droit.
Le numérotagé dans la série du type de ce véhicule commence au n° 34 GA 0001 pouvant aller jusqu'à 99 GA 9999, les deux lettres incorporées au nombre ne faisant que rappeler la série.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, le 2 juin 1970, que le véhicule n° 00 GA 0001, à moteur n° 060 0 000 001, ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série CITROEN, type GX série GA, satisfait aux dispositions des articles R 54 à R 62, R 69 à R 97 et R 104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

A Paris, le 16 juin 1970.
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)
(signé : HAZOTTE).

Vu,
Paris, le 16 juin 1970.
L'Ingénieur des Mines
(signé : GAUVIN).

Vu et approuvé,
Enregistré sous le n° AU-198-70.
A Paris, le 16 juin 1970.
L'Ingénieur en chef des Mines
(signé : PROUST).

REG. AU N° 376-74

La notice ci-dessus, qui précède le procès-verbal de réception, déjà modifiée le 13 décembre 1972 (AU-284-72), a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.
Cette mise à jour s'applique à partir du numéro d'ordre dans la série du type : 34 GA 0001.

Paris, le 3 juillet 1974.
L'Ingénieur divisionnaire des T.P.E. (Mines)
(signé : MOYER).
Paris, le 3 juillet 1974.
L'Ingénieur des Mines
(signé : BIREN).

Vu et approuvé :
enregistré sous le n° AU-376-74.
Paris, le 3 juillet 1974.
L'Ingénieur en chef des Mines
(signé : PROUST).

Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 54 à R 62, R 69 à R 81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture.

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, Société Anonyme Automobiles CITROEN, constructeur, certifions :

a) Que le véhicule :

1° Genre	VP
2° Marque	CITROEN
3° Type	GX, série GA
4° Numéro dans la série du type	
5° Source d'énergie	ES
5° bis: Cylindrée (en cm ³)	1 015
6° Puissance administrative	6 CV
7° Carrosserie	CI 4 P
8° Nombre de places assises (y compris le conducteur)	5
9° Poids à vide en ordre de marche	925/935 kg (1)
10° Poids total autorisé en charge	1 335 kg
11° Poids total roulant autorisé	2 135 kg

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le _____
pour être livré à M _____

Fait à Paris, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles.

Gauvin

